Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20261026-2026_110-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI, Philippe BOUCHARD
Absents excusés	Madame Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-110 **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME FONDS VERT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HINAULT – Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à l'Environnement

En 2024, dans le cadre du programme « Fonds Vert », l'Etat a souhaité orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

La totalité de la subvention n'ayant pas été utilisée, le SDE 22 propose de procéder à une nouvelle opération sur la commune. La priorité est donnée à la rénovation des lanternes de plus de 31 ans posées sur poteaux.

À Langueux, le patrimoine estimé est de 52 lanternes qui correspondent à ces critères.
Les lanternes proposées sont à Leds fiables et durables à prix négocié, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien.

Le SDE participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 % à 35 % du coût € HT des travaux. La dotation « Fonds Vert » permettra ainsi d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires.

Le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de 46 200 € TTC *(coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maitrise d'ingénierie)* et s'inscrit dans le programme « Fonds Vert ».
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **20 675,93 €**.

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20261026-2026_110-DE

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise, un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose** :

- D'approuver le projet de rénovation de 52 lanternes de plus de 31 ans présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 46 200,00 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **20 675,93 € TTC**.

- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 27 octobre 2026
Le Maire,

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

Richard HAAS

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD